

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 28 septembre 2021

Délibération
n°175-2021
Point 1

Point 1 de l'ordre du jour

Expérimentation d'une nouvelle modalité de vote – utilisation de boîtiers électroniques – adaptation du règlement intérieur pour prévoir cette modalité

EXPOSE DES MOTIFS :

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'expérimenter une nouvelle modalité de vote.

Pour permettre l'utilisation de boîtiers électroniques, il convient d'adapter, en conséquence, le règlement intérieur du CA afin de permettre cette modalité.

A l'article 10 du règlement intérieur du Conseil d'administration, il est proposé que le vote public puisse également être exprimé par le biais d'un boîtier électronique. Au cas où l'anonymat est requis, l'option idoine du logiciel permettant le recours au vote électronique est utilisée.

Pour information, un règlement intérieur modifié et commun aux différentes instances sera soumis à la Commission règlements et statuts du 30 septembre 2021 pour permettre l'adoption dudit règlement.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg autorise l'expérimentation d'une nouvelle modalité de vote et l'utilisation de boîtiers électroniques lors de ses séances et l'adaptation du règlement intérieur pour prévoir cette modalité.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	3
Nombre d'abstentions	3
Ne participe pas au vote	0

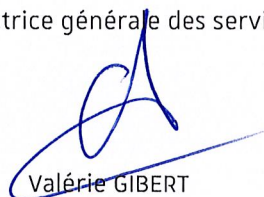
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 1er octobre 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT